
L'ÉQUIPE BERNARD SÉVIGNY DÉVOILE UNE SÉRIE DE MESURES INCITATIVES POUR RELANCER LE CENTRE-VILLE DE SHERBROOKE

Sherbrooke, le 18 octobre 2013 — C'est ce matin que le maire de Sherbrooke, Bernard Sévigny, a dévoilé une série de mesures incitatives qui favoriseront l'implantation de nouveaux commerces et de nouveaux immeubles résidentiels au centre-ville de Sherbrooke, et ce, dans le cadre d'une conférence de presse tenue au Café Antiquarius, situé au 182 rue Wellington Nord. À cette occasion, le maire était accompagné du candidat dans le district du Centre-Sud, Serge Paquin.

« Une ville en santé a besoin d'un centre-ville vivant et dynamique. Les tendances modernes de l'urbanisation tendent à démontrer que la réoccupation des centres-villes constitue l'un des éléments les plus structurants qui soit en termes d'urbanisation. À ce jour, la ville de Sherbrooke n'utilise pas de critères liés à la densification urbaine dans son évaluation des projets. Il n'existe pas, à proprement parler, d'incitatifs formels pour encourager la construction de logements et de commerces dans les secteurs déjà urbanisés, mais dévitalisés » a expliqué le maire de Sherbrooke.

Bernard Sévigny a poursuivi en rappelant qu'il s'était engagé, à l'occasion du discours qu'il avait prononcé devant les chambres de commerce à mettre le centre-ville au cœur de ses priorités.

« Comme je l'ai dit devant les chambres de commerce au printemps dernier, la relance du centre-ville est un grand projet qui me tient à cœur. Notre centre-ville a connu une extraordinaire cure de jouvence depuis le milieu des années 1990, mais en dépit des efforts et des réussites des dernières années, sa relance est fragile et demande une attention de tous les instants. Notre volonté est de redéfinir et de restructurer l'endroit où est née notre ville, il y a un peu plus de deux siècles, au confluent des rivières Magog et Saint-François. Le centre-ville, c'est le berceau de notre grande communauté, c'est là que se trouve l'ADN de ce que nous sommes. Il ne s'agit pas de développer le centre-ville au détriment des secteurs de St-Élie, Fleurimont, Lennoxville ou Rock Forest, bien au contraire. Notre schéma d'aménagement est clair là-dessus. Une ville forte, en pleine croissance, doit avoir un centre-ville extrêmement vigoureux et un centre-ville vigoureux ne peut pas se passer du dynamisme des autres quartiers de la ville. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui de poser des gestes très importants et très structurants au cours des prochaines années, des gestes qui redonneront un nouveau souffle au cœur de Sherbrooke, un nouvel élan » a souligné le maire de Sherbrooke.

Le conseiller sortant du district du Centre-Sud, Serge Paquin, a enchaîné en évoquant certaines des mesures qui seraient mises en place.

« Un des programmes que nous voulons introduire vise l'accès à la propriété au centre-ville. La mesure s'inspire de ce qui a été fait à Montréal avec *Accès condo Montréal*. Elle consisterait, pour la ville, à avancer au nouvel acquéreur d'une propriété située au centre-ville une somme équivalente à 10 % du prix d'achat. Lors de la revente de l'immeuble, la ville récupérerait 10 % du prix de vente. Le programme s'appliquerait non seulement aux constructions neuves, mais également aux immeubles existants, et ce, à la condition que l'acquéreur devienne propriétaire-occupant du bâtiment. Par ailleurs, les coopératives d'habitation seraient également admissibles à ce programme, mais avec une obligation de remboursement après 20 ans » a expliqué Serge Paquin.

Le président sortant du comité exécutif de la ville de Sherbrooke a poursuivi en dévoilant d'autres incitatifs favorisant la construction et la rénovation d'édifices au centre-ville.

« D'autres incitatifs seraient de nature fiscale, notamment des congés de taxes pour la construction, l'agrandissement, des rénovations majeures ou le recyclage d'immeubles résidentiels dans le secteur identifié au schéma d'aménagement comme étant le centre-ville de Sherbrooke. Ainsi, de tels immeubles feraient l'objet d'un rabais de taxes de 100 % pour les 3 premières années suivant la construction et de 50 % pour les 2 années subséquentes. Le programme s'appliquerait aux immeubles résidentiels en copropriété, aux immeubles locatifs et aux places d'affaires (bureaux et commerces). Par ailleurs, pour ce qui est des grands espaces à bureau de plus de 750 mètres carrés, le crédit de taxes s'appliquerait également, mais il serait étendu à toute la zone identifiée comme étant le Quartier Central au schéma d'aménagement, un secteur qui part du centre-ville et se rend jusqu'à la rue de Vimy vers l'ouest et jusqu'à la rue Murray vers l'est » a conclu Serge Paquin.

30-

Renseignements :

Charlotte Gosselin
Attachée de presse du Renouveau sherbrookoise
819-943-8165

Autorisé par Jean-Pierre Simard, agent officiel